

Cahier des charges

RÉAMENAGEMENT DU PARC DES CRÉTETS ET DU PARC GALLET



Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement

Service des espaces publics

Service des bâtiments et du logement

Version du 22 janvier 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. AMÉNAGEMENTS	3
2.1. IDENTITÉ DES PARCS ET AMBIANCES.....	3
2.2. ARBORISATION ET VÉGÉTATION.....	4
2.3. CHEMINEMENTS INTERNES	4
2.4. MOBILIER URBAIN.....	5
2.5. ÉCLAIRAGE	5
2.6. PLACE DE JEUX	6
2.7. ŒUVRES D'ART.....	6
3. MOBILITÉS / LIENS.....	7
3.1. RUE DES CRÊTETS.....	7
3.2. RUE DU COMMERCE.....	7
3.3. PASSAGE DES BEAUX-DIMANCHES	8
3.4. RUE DE LA REUSE	8

I. Introduction

La Ville de La Chaux-de-Fonds est caractérisée par son urbanisme horloger mais également par ses espaces verts qui constituent d'importantes zones de respiration et contribuent à la qualité de vie des habitants et, de manière plus générale, de ses usagers. Parmi eux, les parcs Gallet et des Crêtets, situés au sud de l'Avenue Léopold-Robert, constituent les espaces verts les plus importants avec Muzoo (anciennement Bois du Petit-Château) situé au nord de la ville.

Le Parc des Crêtets, de par ses aménagements, revêt un caractère de jardin d'agrément. Réalisé en 1906 par Charles Mattern, de style Art nouveau, il est typique de la Belle Époque. Des aménagements largement inspirés des jardins à l'anglaise (petites grottes, ponts, bassins, ruisseaux, etc.) donnent une apparence pittoresque au parc. Un pavillon de musique et un kiosque de repos agrémentent également le parc. Ce dernier témoigne de la modernité de La Chaux-de-Fonds au tournant du siècle et de la volonté d'amener et de recréer de la nature en ville.

Acquis par la Ville en 1925, le Parc Gallet, ancienne dépendance de la famille Gallet, propriétaire de la maison située à l'est, est doté d'un caractère plus naturel en présentant des caractéristiques relatives à "une forêt en ville". Plus largement arboré, il accueille un jardin de circulation, une aire de jeux récemment rénovée ainsi que plusieurs œuvres d'art. Le site comprend également un bâtiment répertorié au recensement architectural (RACN) qui abrite une crèche et un accueil parascolaire.

À noter que ces deux parcs sont également recensés par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et sites) dans la liste des parcs et jardins historiques suisses, et le kiosque du Parc des Crêtets a été classé sous protection du canton en 1999.

Lors de la tempête survenue le 24 juillet 2023, ces deux parcs ont été lourdement endommagés, en particulier en ce qui concerne leur patrimoine arboré. Une intervention est aujourd'hui indispensable pour "réparer" et "requalifier" ces parcs, notamment en replantant les arbres. Dans cette optique, et désireuse de tirer parti de cet événement, la Ville souhaite mener une véritable réflexion sur ces deux parcs en vue de leur réaménagement. Le présent cahier des charges vise à identifier les principales thématiques qui doivent être abordées et traitées. Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, celles-ci sont classées par chapitre.

2. Aménagements

2.1. Identité des parcs et ambiances

Données de base

Le Parc des Crêtets est caractérisé par un style pittoresque typique du début du XX^e siècle. Il revêt à ce titre un caractère historique. Dans le cadre de la présente démarche, et comme déjà évoqué, il convient de définir de quelle manière maintenir cette identité en évitant l'effet pastiche.

Le Parc Gallet présente un aspect naturel avec des caractéristiques de "forêt en ville". Son arborisation est importante et plus dense. La topographie et la présence de jeux, du jardin de la circulation et d'une petite école donnent au parc Gallet une forte identité d'espace familial et ludique.

Durant la période Covid, le kiosque du Parc des Crêtets a accueilli un événement estival couronné de succès. La question de la reconduction de cette expérience, avec tous les éléments techniques que cela implique doit être prise en compte.

Chacun des parcs doit avoir un concept bien défini afin que tous les éléments urbains suivent la même ligne conceptuelle.

Points à traiter

- Maintien de l'aspect Art nouveau du Parc des Crêtets (kiosques, édicule des WC, fontaines, ...);
- Maintien de l'aspect "forêt en ville" du Parc Gallet;
- Maintien et extension des infrastructures familiales et ludiques;
- Prise en compte de la possibilité d'organiser des événements dans le Parc des Crêtets et/ou Gallet;
- Prévoir les aménagements ad hoc pour l'organisation d'événements (électricité, etc.).

2.2. Arborisation et végétation

Données de base

Les deux parcs étaient caractérisés par une végétation importante et diversifiée. Suite à la tempête, le processus de replantation doit tenir compte de plusieurs facteurs, tels que le nombre, l'emplacement et les essences des arbres. Cependant, il convient de souligner que l'aspect arborisation et végétation sera particulièrement sensible aux questions de l'évolution de notre climat et de l'impact sur les essences qui seront plantées. Une réflexion importante devra être menée sur les essences adéquates, leur intérêt écosystémique et leur résistance aux changements climatiques, en comparant les espèces indigènes initiales à des nouvelles essences provenant d'autres endroits. Il en va de la pérennité et de la résilience de ces espaces verts face aux défis climatiques à venir.

Les arbres ne constituent pas les seuls éléments de végétation des parcs. Il est également essentiel de prendre en compte les strates arbustives et les espèces couvrantes, ainsi que leur rôle en tant que refuges pour la faune locale.

La formulation de demandes de la part du corps enseignant pour organiser des parcours botaniques et environnementaux dans ces parcs doit également être prise en considération.

Afin d'améliorer les réseaux pour la faune et la flore, la possibilité de créer un ou plusieurs espaces plus naturels avec un entretien différencié voire inexistant devra être questionné.

Points à traiter

- Localisation des arbres à replanter;
- Quantité d'arbres à replanter;
- Identification des espèces d'arbres à replanter;
- Évaluation de la possibilité de planter des fruitiers;
- Identification des différentes strates arbustives;
- Mesures de conservation et de soins pour les arbres ayant survécu à la tempête;
- Mise en place d'un suivi à court et moyen terme pour les arbres ayant survécu à la tempête;
- Limitation de la replantation par endroits dans le Parc des Crêtets afin de préserver des fenêtres visuelles sur la ville;
- Prise en compte de la thématique de la biodiversité, incluant des espèces indigènes et des refuges pour la faune (hôtel à insecte, nichoirs, etc.);
- Gestion différenciée des parcs en tenant compte de leur utilisation et de leur impact sur la biodiversité : intensif / extensif;
- Prise en compte du traitement des arbres parrainés;
- Questionner la possibilité d'implanter un ou plusieurs espaces "nature" pour la petite faune.

2.3. Cheminements internes

Données de base

La problématique des cheminements internes dans les deux parcs doit être questionnée, notamment du point de vue de leur nombre, de leur hiérarchisation et de leur matérialité. La question de l'entretien et de la gestion, en particulier du déneigement doit également être abordée.

En ce qui concerne le Parc des Crêtets, il convient en particulier de maintenir/préserver le caractère à haute valeur patrimoniale et paysagère de ces cheminements tout en intégrant les problématiques inhérentes à leur entretien. La question de la matérialité de ces cheminements doit être analysée.

Le parc Gallet présente actuellement plusieurs cheminements en mauvais état (abandon, espaces semi-bitumeux). Il convient d'identifier les cheminements qui doivent être maintenus et ceux qui peuvent être abandonnés. Dans le cadre de ces réflexions, la thématique de la préservation du patrimoine existant et de la réarborisation du parc doit être prise en considération.

Points à traiter

- Analyse des cheminements et leur devenir (maintien, suppression);
- Hiérarchisation des cheminements;
- Définition de la matérialité des cheminements;
- Définition des modalités d'entretien et principes de déneigement.

2.4. Mobilier urbain

Données de base

Les deux parcs sont dotés de mobilier urbain dont une partie a été abimée pendant la tempête. En outre, il a été constaté que certains mobiliers faisaient l'objet de dégradations et engendraient des nuisances pour le voisinage.

Des demandes émanent par ailleurs du collège des Gentianes pour aménager des potagers urbains dans le Parc Gallet. Du mobilier pour classes en extérieur (type canapé forestier) est également souhaité.

Enfin, différents points d'eau et ruisseaux sont présents dans les parcs. En considérant le réchauffement climatique et la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur, la thématique de l'eau devra être traitée (trame bleue).

Points à traiter

- Langage du mobilier urbain vis-à-vis du caractère historique des Parcs et de l'intégration paysagère;
- Nombre de mobilier par type (bancs, poubelle, signalétique, etc.);
- Emplacements du mobilier;
- Accessibilité du mobilier et des jeux aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes;
- Durabilité du mobilier face aux intempéries et au vandalisme;
- Aspects de sécurité, notamment pour les aires de jeux et les bassins;
- Amélioration de la trame bleue (fontaines, points d'eau potable, fontaine ludique, points d'eau pour la petite faune etc.);
- Demandes du collège
 - Aménagement de potagers urbains au Parc Gallet. Cas échéant, identification de l'espace dédié, définition du mobilier.
 - Aménagement de mobilier pour classe en extérieur. Cas échéant, identification de l'espace dédié.
- Rénovation des toilettes situés au nord-ouest du Parc des Crêtets dans l'esprit Art nouveau.

2.5. Éclairage

Données de base

Les deux parcs font l'objet d'éclairage public. Dans le Parc des Crêtets, des candélabres sont notamment présents. Il s'agit d'établir un concept d'éclairage qui devra aborder le traitement des parcs

(langage commun? différencié?). La possibilité de disposer d'un éclairage intermittent sera également à évaluer pour préserver la faune nocturne (trame noire).

Points à traiter

- Style d'éclairage dans le Parc Gallet;
 - Mise en place d'un concept.
- Maintien des candélabres dans le Parc des Crêtets (Déplacement? Remplacement par un éclairage plus écologique/économique? Même langage que l'éclairage dans le Parc Gallet?)
 - Possibilité de maintenir les candélabres et d'améliorer leur rendement énergétique?
 - Pertinence de l'implantation des candélabres existants si maintenus?
 - Cas échéant, par quoi les remplacer? Quelle implantation privilégier?
 - Gestion de la trame noire.
- Éviter la pollution lumineuse;
- Être attentif aux directions des éclairages.

2.6. Place de jeux

Données de base

Le Parc Gallet accueille une place de jeux récemment rénovée (2020) et peu endommagée lors de la tempête. Cette place est appréciée pour la présence d'arbres à proximité (pour la diversité des jeux aménagés (mixité des âges). Les usagers sont des écoliers (collège des Gentianes), des enfants de la crèche et du parascolaire voisins, ainsi que des familles du quartier et de l'ensemble de la ville (proximité piscine et patinoire, sécurité des abords, etc.).

Le Parc des Crêtets dispose d'une place plus petite à l'ouest, principalement connue du voisinage. Une toupie a été installée en 2022 et le sol nécessiterait d'être changé.

À noter encore que le Parc Gallet abrite un jardin de circulation très prisé par les familles. Il convient d'évaluer la pertinence de maintenir ce jardin à cet emplacement. Le cas échéant, convient-il de le déplacer ailleurs dans l'un des deux parcs ou de le relocaliser dans un autre endroit en ville? En cas de maintien, il faut identifier les aménagements qui contribuent à sa qualité.

Points à traiter

- Confirmation des emplacements des deux places de jeux et du jardin de circulation;
- Pour le jardin de circulation, cas échéant, identification de la relocalisation (dans les deux parcs ou hors parc) en considérant la surface nécessaire;
- Réparation des jeux abimés lors de la tempête;
- Proposer une extension à la place de jeux du parc Gallet pour installer des jeux PMR.

2.7. Œuvres d'art

Données de base

Une analyse des œuvres d'art présentes dans les deux parcs a été menée. Six œuvres dont une fontaine sont recensées dans le Parc Gallet ainsi que quelques bassins de moindre importance.

Dans le Parc des Crêtets, aucune œuvre d'art n'est présente. Néanmoins, il existe deux kiosques, un grand et un petit (le petit, très endommagé, a été démonté et est en cours de rénovation), des candélabres et une fontaine-abreuvoir.

La pertinence d'aménager une œuvre d'art marquant l'événement du 24 juillet se pose. La localisation et la procédure pour aménager cet élément est à questionner.

Le devenir de certaines souches se pose également. Elles pourraient faire l'objet de projets de sculpture sur bois. Un espace pourrait être dédié au Land art. La question de l'aspect éphémère de des espaces artistiques doit être prise en compte.

Points à traiter

- Maintien des statues, cas échéant déplacement ailleurs dans les parcs (coordination à mener avec les artistes et/ou les ayant-droit des statues);
- Mise en eau de la fontaine "La Baigneuse" du Parc Gallet (normes de sécurité, réhaussement du fond, utilisation en été, etc.);
- Maintien de la localisation du petit kiosque au Parc des Crêtets;
- Réalisation d'une œuvre d'art "mémoire" et implantation de celle-ci;
- Valorisation des souches par de la sculpture sur bois ou du Land art.

3. Mobilités / liens

3.1. Rue des Crêtets

Données de base

La Rue des Crêtets constitue une césure entre le Parc des Crêtets et le Parc Gallet. Elle revêt en outre un caractère routier important et est relativement fréquentée, notamment aux heures de pointe, par le trafic de transit. Un stationnement longitudinal est par ailleurs aménagé sur son côté nord. Dans le cadre du projet de réaménagement des parcs, il s'agira de prendre en compte cette rue et d'évaluer s'il convient de maintenir son rôle de césure ou, au contraire, de tranquilliser cette rue et de l'investir par les parcs, par exemple au travers de ses aménagements.

Points à traiter

- Caractère de la rue (césure / intégration dans les parcs);
- Concept de réaménagement selon le caractère identifié :
 - Traitement du stationnement.
 - Traitement des traversées de la rue.
 - Aménagements visant à modérer le trafic.
 - Éclairage.
 - Arborisation.
 - Mobilier urbain.
 - Sécurisation des liaisons entre les deux parcs.
- Entrées/sorties sur les deux parcs depuis cette rue.

3.2. Rue du Commerce

Données de base

La rue du Commerce est située au nord du Parc des Crêtets. C'est sur celle-ci que débouche l'accès direct depuis la gare (ascenseurs et escaliers). Elle a été récemment réaménagée avec une interdiction de trafic dans sa partie ouest. Elle accueille également un parking Park + Ride. Dans le cadre du projet de réaménagement, en particulier du Parc des Crêtets, il conviendra d'identifier de quelle manière traiter l'entrée et la sortie de ce parc sur la rue du Commerce. La question de la cohabitation des usagers sur la partie est de la rue du Commerce, au niveau du Park + Ride, sera particulièrement à considérer pour sécuriser les différents modes de mobilité.

Points à traiter

- Caractère de la rue (césure / intégration dans les parcs);
- Concept de réaménagement selon le caractère identifié :
 - Sécurisation des usages.
 - Traitement des traversées de la rue.
 - Renforcement des aménagements visant à modérer le trafic.
 - Éclairage.
 - Arborisation.
 - Mobilier urbain.
- Entrées/sorties sur le Parc des Crêtets depuis cette rue.

3.3. Passage des Beaux-Dimanches

Données de base

Le Passage des Beaux-Dimanche est situé à l'ouest du Parc Gallet et borde directement le collège des Gentianes. Il est exclusivement dévolu aux modes de déplacement doux. Il présente une césure marquée avec le Parc Gallet car il ne peut le relier qu'en empruntant des escaliers. Ceci implique pour les PMR et les poussettes, vélos et trottinettes de contourner le parc pour y accéder depuis la rue des Crêtets. Dans le cadre de la présente démarche, il s'agira notamment de traiter les liens entre le Passage des Beaux-Dimanches et le Parc Gallet.

Points à traiter

- Transition entre le Passage des Beaux-Dimanches et le Parc Gallet.

3.4. Rue de la Reuse

Données de base

La Rue de la Reuse constitue l'accès ouest au Parc Gallet. Elle présente actuellement peu de lisibilité, étant à la fois empruntée par les usagers de mobilité douce mais aussi par des cars (les jours de manifestation à la patinoire) ou des voitures (places de parc le long de la patinoire, accès au bâtiment sis rue David-Pierre-Bourquin 55). C'est également un accès à la Ferme Gallet (crèche et parascolaire). Dans le cadre du projet de réaménagement, il convient de redéfinir une identité claire à cette rue afin d'en sécuriser les différents usages, notamment lors d'événements, mais également d'en améliorer l'attractivité. L'éventualité d'acquérir une partie des bf 11426 et 13189 pour disposer d'une marge de manœuvre plus grande est à questionner. Par ailleurs, les réflexions devront être coordonnées avec le projet de nouvelle patinoire en cours.

Points à traiter

- Concept de réaménagement :
 - Acquisition de terrains supplémentaires (bf 11426 et 13189).
 - Sécurisation des usages.
 - Traitement des éléments en lien avec le projet de nouvelle patinoire, en particulier le stationnement lié à la patinoire (voiture et cars).
 - Renforcement des aménagements visant à modérer le trafic.
 - Éclairage.
 - Arborisation.
 - Mobilier urbain.
- Entrées/sorties sur le Parc Gallet depuis cette rue.